

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2022**

Objet : Décision modificative N°02-2022 – Budget Commune

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>20-09-2022</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, Le vingt-six septembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>20-09-2022</p>	<p><u>Présents :</u></p> <p>M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Annie SAINCILY, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Pierrette MAZERY, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Elisabeth VERLY, Mme Véronique HUYNH, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, M. Hervé WIOLAND, M. Stéphane TOUVET, M. Dejan STANKOVIC, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, Mme Juliette ESPINOS, M. Christian GASQ, Mme Catherine LE DANTEC, M. Thierry HULLOT, M. Rémy JOURDAN, Mme Lorraine WEISS, Mme Odile GENOVA, M. Bruno GUILLON, Mme Isabelle BOURGEONNIER.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 26</p> <p>VOTANTS : 29</p>	<p><u>Excusés représentés :</u></p> <p>Mme Frédérique SARRAU donne pouvoir à Mme Pierrette MAZERY M. Frank MARQUET donne pouvoir à Mme Véronique HUYNH Mme Françoise GAULIER donne pouvoir à Mme Juliette ESPINOS</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>06-10-2022</p>	

Mme BERNIER-MORELLI Elisabeth est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20221007-2022-09-26-06-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

2022-09-26/06

Décision modificative N°02-2022 – Budget Commune

VU le Budget Primitif de la commune adopté par délibération N°2022-04-04-07 du 4 avril 2022,

VU la Décision Modificative n°1 adoptée par délibération N°2022-06-20-03 le 20 juin 2022,

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir des crédits afin de passer les écritures d'ordres de subventions transférables,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'adopter la Décision Modificative n°2 pour le budget de la ville qui s'établit de la manière suivante :

Fonctionnement	
Dépenses	Recettes
	Chapitre 042 : 9 200 Chapitre 74: - 9 200 0
Investissement	
Dépenses	Recettes
Chapitre 040 : 9 200 Chapitre 21 : - 9 200 0	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 07/10/2022

Rendu exécutoire le : 07/10/2022

Le Secrétaire de séance

Elisabeth BERNIER-MORELLI



Buc, le 5 octobre 2022

Le Maire

Stéphane GRASSET
« Signature électronique »

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20221007-2022-09-26-06-DE
Date de télétransmission : 07/10/2022
Date de réception préfecture : 07/10/2022

Acte à classer

2022-09-26-06

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4

En attente retour
Préfecture

5

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-10-07T15-13-49.03 (MI240334732)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20221007-2022-09-26-06-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Décision modificative n.2 -Budget commune

Date de décision : 07/10/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte : [2022-09-26-06.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/10/22 à 14:50

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 07/10/22 à 14:50

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 07/10/22 à 15:13

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 07/10/22 à 15:13

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 07/10/22 à 15:19